

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN VILLE POURQUOI ET COMMENT INNOVER?

SYNTHÈSE DU PETIT DÉJEUNER

DÉCIDEURS-CHERCHEURS DU 16 FÉVRIER 2016



JUIN 2016

2.16.001



www.iau-idf.fr



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Ile de France

Cette synthèse présente les principaux enseignements du petit déjeuner Équipements sportifs en ville : pourquoi et comment innover ?

Elle s'inscrit dans le thème transversal des petits déjeuners décideurs-chercheurs 2015/2016, qui porte sur l'innovation territoriale.

La synthèse générale de ce cycle s'appuiera sur les 4 petits déjeuners suivants :

- Faire la ville pour/par/avec les créatifs ? (24/09/2015)
- Équipements sportifs en ville : pourquoi et comment innover ? (16/02/2016)
- L'habitat des seniors : comment innover ? (12/04/2016)
- Habitat social et sécurité : un champ d'action innovant ? (07/07/2016)

Elle sera publiée en septembre 2016.



Directeur général par intérim : Fouad AWADA
Synthèse rédigée par Claire PEUVERGNE, directrice de l'IRDS
Coordonnée par Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation - partenariat recherche
N° d'ordonnancement : 2.16.001

Crédit photo de couverture : S. LUCAS/KOZ ARCHITECTES

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN VILLE : POURQUOI ET COMMENT INNOVER ?

Ce petit déjeuner organisé par l'IAU îdF et l'IRDS s'inscrit dans un cycle d'échanges entre chercheurs et décideurs sur des sujets à enjeux.

La raréfaction des ressources publiques, la montée des enjeux environnementaux et l'évolution des pratiques sportives appellent des évolutions fortes dans les choix de programmation des équipements sportifs de la métropole régionale.

Depuis quarante ans, le sport est entré dans la vie d'un nombre croissant d'hommes et surtout de femmes. Les plans équipements des années 70 ont créé un réseau dense sur le territoire français et permis à de nombreuses générations de se familiariser aux gestes sportifs.

Aujourd'hui, les espaces sportifs viennent à manquer et ne répondent pas toujours aux attentes des Franciliens. Il devient nécessaire de repenser l'offre et son organisation, pour s'adapter au mieux aux nouveaux enjeux de la pratique sportive, y compris dans son modèle économique, tout en prenant en compte les problématiques actuelles en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Dans le cadre des travaux menés par l'Institut régional de développement du sport (IRDS) et par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) en 2015, un chercheur et un décideur feront le point sur les réflexions et les innovations en cours ainsi que sur les leviers et obstacles en matière de programmation urbaine des espaces et équipements sportifs en Île-de-France. La participation du public sera la bienvenue pour alimenter et prolonger la discussion.

PROGRAMME DU 16 FÉVRIER 2016

8 h 30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Par un petit déjeuner francilien

- **Ouverture :**

Valérie MANCRET-TAYLOR, directrice générale de l'IAU îdF

- **Introduction :**

Claire PEUVERGNE, directrice de l'IRDS

et **Jean-Sébastien SOULÉ**, architecte urbaniste, directeur du CAUE 92

- **Animation :**

Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation - partenariat - recherche à l'IAU îdF

9 h 15 - 9 h 45 : INTERVENTIONS

- **Jodelle ZETLAOUI-LÉGER**, professeure à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette
- **Gérard BASLÉ**, socio-programmiste spécialisé dans les équipements et espaces sportifs à Ingénierie sportive et culturelle (ICS)

9 h 45 - 10 h 30 : ÉCHANGES AVEC LA SALLE

- **Débat**

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN VILLE : POURQUOI ET COMMENT INNOVER ?

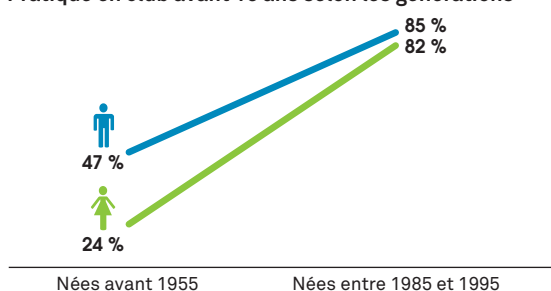
Quels sont les enjeux ?

Claire PEUVERGNE, *directrice de l'IRDS.*

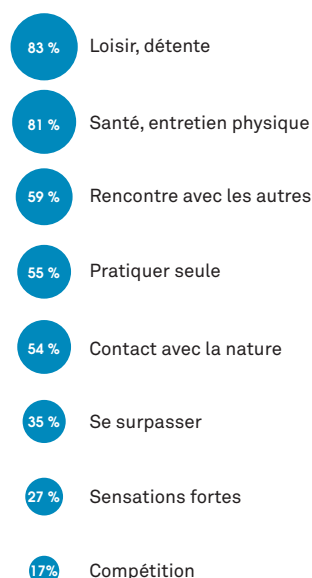
Le développement des activités sportives s'est accompagné d'une forte diversification des pratiques. De nouvelles motivations viennent s'ajouter au modèle compétitif : davantage de pratiques de loisir et de détente, de besoin de nature, dans un but de santé, de bien-être... Or, les collectivités locales ont hérité d'un parc d'équipements sportifs édifié en grande partie dans les années 70, sur un modèle éducatif et compétitif. Réhabilitations et constructions, nombreuses en quarante ans, reproduisent souvent les formes programmatrices du passé et tiennent encore peu compte de cette hybridation des usages. De plus, l'aménagement sportif des territoires ne doit plus se limiter aux équipements, mais intégrer l'espace public (parcs, places, berges). Les approches sont toutefois différentes en zone dense et en zone périurbaine ou rurale, où les équipements, souvent relégués à la périphérie et sans grande intégration urbaine, participent peu à l'animation de la ville et à la fabrication de centralités.

L'offre d'équipements sportifs demande à être développée alors que la maîtrise de l'étalement urbain est un enjeu majeur du Schéma directeur de l'Île-de-France pour les vingt ans à venir. Sont aujourd'hui privilégiées la reconstruction de la ville sur la ville et la mixité des fonctions pour un même bâti (bureaux, logements, équipements). Cela rend les opérations d'urbanisme plus complexes sur les plans technique et juridique, parfois plus coûteuses mais, bien pensées, elles peuvent contribuer à une meilleure qualité de vie. Il devient nécessaire de raisonner en termes d'adaptation spécifique et progressive de l'offre et de renoncer, en raison de la complexité et de la variété des situations et projets locaux, à toute réponse standardisée.

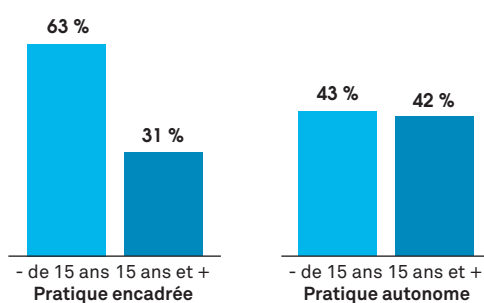
Pratique en club avant 16 ans selon les générations



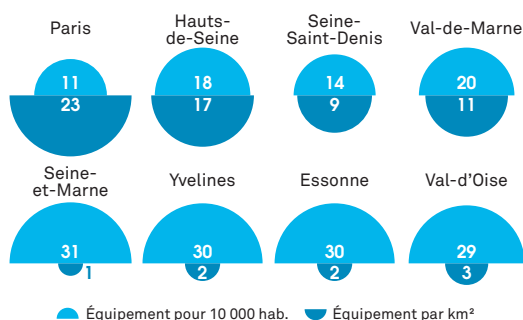
Pourquoi fait-on du sport ?



Taux de pratique encadrée et autonome selon l'âge



Densité d'équipements selon les départements



Point de vue

Jodelle ZETLAQUI-LÉGER, *Professeure à l'École nationale supérieure de Paris la Villette.*

Études et évaluations a posteriori font souvent le constat d'une inadéquation entre pratiques des usagers et conception des équipements sportifs ou socioculturels, et ce malgré des coûts d'investissements et de fonctionnement souvent importants. Une programmation trop normative et sectorielle en est souvent la raison.

En France, l'histoire de la programmation témoigne d'une approche très normative, véritable entrave à l'innovation. On a tous en mémoire la grille Dupont des années 50 où, juste après-guerre, il faut reconstruire la France rapidement à des coûts maîtrisés. L'État central élabore des outils visant à rationaliser la définition des besoins des populations en se basant sur des hypothèses de croissance démographique et économique. En découle une systématisation des typologies architecturales, le plus souvent en inadéquation avec les spécificités locales. Fin 60, début 70, des démarches de programmation rompent avec un fonctionnalisme rigide. L'exemple le plus emblématique sera la construction du Centre Pompidou, équipement né d'un travail spécifique fondé sur une recherche inédite de mutualisation entre diverses activités, et sur une concertation forte entre les différents utilisateurs.

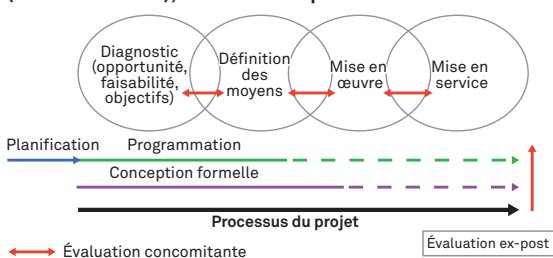
VERBATIM

« La reproduction de normes ne permet pas d'innover. Pour innover, il faut concevoir un processus de coproduction du projet qui dépasse la simple consultation des futurs usagers. Pour cela, il est indispensable de repenser le mode de pilotage des projets et les jeux d'acteurs. »

Les équipements dits « intégrés », associant étroitement plusieurs usages dans les domaines socio-culturels, éducatifs et sportifs, proposeront aussi des expérimentations intéressantes.

Si la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (1985) clarifie les responsabilités entre maîtrise d'ou-

Le projet : un processus itératif articulant définition des attendus et formalisation de réponses (dessin/dessin), avec des temps forts.



vrage et d'œuvre, elle tend à brider l'innovation. Elle formalise une coupure entre programmation, conception et réalisation. Le programmiste disparaît lors du concours et architectes-concepteurs peu sensibilisés à la programmation dans leur cursus de formation, ont du mal à prendre le relais sur cette dimension. Par souci d'économie, les maîtres d'ouvrage investissent peu dans les étapes en amont de programmation.

Ce raisonnement court-termiste oriente les études préalables vers la reproduction de normes, peu coûteuses en réflexion et en temps, avec l'utilisation de « chiffres magiques » appliqués uniformément à l'ensemble des territoires malgré la décentralisation.

Produire des opérations adaptées nécessite de penser le projet de manière contextualisée et en coproduction. Une démarche concertée, participative, étroitement liée à la conception sur la durée du projet s'avère souvent efficace et vectrice d'innovations.

Point de vue

Jean-Sébastien SOULÉ, *directeur CAUE 92.*

Le CAUE exerce dans un territoire dense, avec un problème de foncier, ce qui conduit certaines collectivités à innover, notamment en termes de mixité fonctionnelle. De nouveaux équipements intègrent des espaces pour la culture, la lecture, le sport... L'équipement, quelle que soit sa taille, est de plus en plus au cœur des projets et des opérations d'aménagement, avec pour objectif de dynamiser la vie de quartier, de créer du lien social.

Malgré ces constats positifs, les collectivités ont souvent une vision normative de l'équipement. Le diagnostic est trop succinct, les usages potentiels sont mal évalués ou oubliés. Les entreprises du territoire, dont les salariés sont souvent demandeurs de créneaux horaires pour pratiquer ou de services, sont rarement consultées. L'enjeu est la mixité programmatique, la possibilité de financer un équipement avec une part de financement privé en diversifiant usages et clientèle.

Dans les jurys de concours, le CAUE constate parfois la négligence de traitement de l'interface entre le dedans et le dehors. Le sport, la culture sont un moyen de créer de l'animation, de générer du

VERBATIM

« Il est parfois difficile pour certaines AMO d'innover lorsque la volonté de construire un équipement est portée par un maire, ou son adjoint, qui a déjà une idée préconçue et « fermée » de ce qu'il faut faire. La question du diagnostic, de l'analyse fine des usages futurs est essentielle pour réinterroger le projet... »

spectacle à condition que les équipements soient ouverts sur l'environnement immédiat.

Il est utile de s'interroger sur ce qui peut faire blocage à l'innovation. Il faut aussi aller chercher des exemples chez nos voisins qui font preuve d'innovation, par exemple pour diversifier les usages sans créer de nouvel équipement. Ainsi, en Allemagne, des gymnases accueillent après l'école les enfants et leurs parents, et proposent quelques aménagements minimes (bancs, trampolines, tapis...). Ou une rue se ferme momentanément et des courses de vitesse s'organisent grâce à un simple tracé au sol.

Point de vue

Gérard BASLÉ, consultant, sociologie sportive et prospective à ISC.

Un projet d'équipement sportif, neuf ou à rénover, s'accompagne toujours d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à un programmiste. Généralement, le processus de décision est le suivant. En premier lieu, la perception d'un besoin, souvent porté par les acteurs associatifs, rencontre l'accord des élus et devient une « promesse de campagne ». Les études de faisabilité affinent les contours du projet dans un véritable « retour au réel » qui permet de qualifier les règles et les contraintes urbaines, et de quantifier les montants en investissements et en fonctionnement. Très vite, il est nécessaire de réduire les coûts et les délais, tout en cherchant à répondre à la diversité des pratiques que décrivent les enquêtes de l'IRDS. Plusieurs facteurs contribuent à reformuler le projet et à interroger en retour les décideurs comme les acteurs sportifs locaux : le développement du numérique et le développement durable, la volonté de minimiser les contraintes, le poids des contraintes économiques (investissement et gestion).

Face à une demande croissante de santé et de loisirs, à des logiques nouvelles de développement urbain, face à l'évolution des modèles économiques

des associations et aux enjeux de professionnalisation dans l'encadrement et l'animation sportive, l'émergence de nouveaux concepts d'équipements sportifs constitue un enjeu prioritaire d'avenir.

VERBATIM

« Les nouveaux enjeux qui se dessinent, la difficulté des communes à financer une demande sportive de plus en plus polymorphe, le rapport à l'espace, le besoin de nature même en ville, vont nécessairement conduire à innover. Le gymnase polyvalent censé répondre à toutes les demandes et qui, de ce fait, ne répond correctement à aucune, n'est plus la solution. »

Plusieurs exemples préfigurent ces évolutions. C'est le cas de projets qui visent à créer des lieux de pratiques permettant des usages simultanés par des groupes différents, autour d'un espace de vie ouvert sur l'environnement urbain. On peut aussi citer : les structures « démontables », le pôle de services, lieu de regroupement des pratiquants autogérés de sport, de nature et de santé ; le kiosque à mouvement : préau sportif urbain, lieu de mixité et d'échanges entre des pratiquants experts et d'autres de loisirs et d'entretien...

RESSOURCES WEB

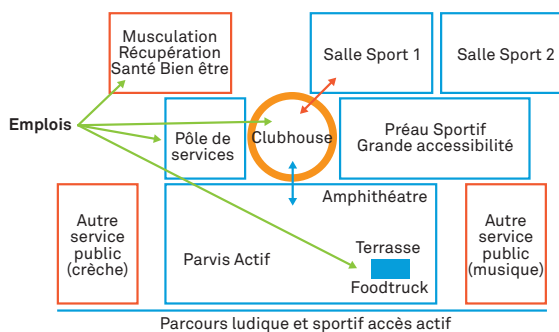
Podcast, diaporamas, bibliographie

www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/societe-et-habitat/sport-et-loisirs/equipements-sportifs-en-ville-pourquoi-et-comment-innover.html



<http://j.mp/sportinnov>

Schéma de principe d'un projet





ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Michel GAILLARD, directeur des sports de la ville de Massy-Palaiseau dans l'Essonne.

« La question de l'offre en équipements est cruciale à Massy, qui connaît de fortes restructurations urbaines et une augmentation importante de sa population. Compte tenu des contraintes budgétaires, la ville souhaite que les promoteurs prennent en charge la réalisation des équipements. Les délais très courts de montage de ces opérations renforcent une tendance à la négociation en autarcie des promoteurs et des services d'urbanisme ou techniques, excluant les autres services (sport, jeunesse...) ou de potentiels usagers. Il faut œuvrer pour un dialogue entre les services et arriver à casser des habitudes de fonctionnement en silos. C'est grâce à ce processus qu'un véritable projet d'équipement sportif au-dessus d'un marché couvert va voir le jour dans un quartier de Massy en réhabilitation. »

David LEGOUX, responsable associatif, président de la commission Afnor sur les skateparks.

« Il est nécessaire de s'interroger sur les solutions à apporter auprès de demandes non formalisées, hors du champ associatif, mais qui peuvent constituer un accès substantiel aux pratiques sportives urbaines. Ainsi la pratique du skate en France représente 2 000 licenciés, mais le nombre de pratiquants est plus proche des 500 000, pour environ 3 000 skateparks. Je constate que dans la commission chargée de la révision de la norme encadrant les skateparks, nous avons beaucoup de représentants d'usagers, de concepteurs, de bureaux d'études... mais les collectivités publiques sont absentes. Pourtant, la bonne intégration de ces équipements à la ville est un enjeu social et sportif fort, qui passe nécessairement par la consultation citoyenne. »

Jean-François GUILLOT, directeur du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

« La communauté sportive dans son ensemble doit devenir un peu plus audacieuse et innovante. Les dossiers qui nous parviennent pour les demandes de financement montrent effectivement que les formes programmatives des équipements se répètent et les contraintes budgétaires, bien réelles, ne constituent pas une explication suffisante. Ce besoin d'innovation dans la conception des équipements doit aussi passer par le renouvellement du modèle des clubs, avec une plus grande prise en compte de la diversité des pratiques. »

Philippe BEUCHET, commission équipement du Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (Crosif) et Fédération française de volley-ball.

« Les financements alloués par le CNDS restent faibles – 20 % du montant subventionnable et non du montant total – et les projets retenus sont en général ceux qui correspondent à des équipements « classiques », difficile d'innover dans ce cas. Par ailleurs, on s'attend à ce que les promoteurs financent les équipements dans les opérations d'urbanisme, mais l'équilibre budgétaire d'une opération est souvent atteint au détriment des équipements publics. Et quand ils sont néanmoins prévus – imposés par exemple par les droits à construire –, leur programmation répond avant tout à des critères d'économie budgétaire et non au besoin réel de la population. Ce qui induit souvent l'apparition d'équipements peu adaptés. »



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49